

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	Séance du : Lundi 29 Novembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 33	
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez, M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons).

Augmentation de capital au sein de la SPL TERRITOIRE 34 – Approbation

- VU** le Code du commerce,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de l'urbanisme, notamment son article L327-1,

Monsieur BERNARDI rappelle que la Communauté de communes du Clermontais est actuellement actionnaire de la Société Publique Locale Territoire 34, à hauteur de 42 000 € répartis en 42 actions d'une valeur nominale chacune de 1 000 €, soit 5,92% du capital qui s'élève actuellement à 710 000 €.

Le conseil d'administration de la SPL Territoire 34 a, en sa séance du 3 mai 2021, décidé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en vue d'augmenter le capital de la société d'un montant de 240 000 €.

En effet, la société entend poursuivre son action au service des territoires et développer plus encore son soutien aux collectivités, notamment en faveur de la rénovation des centres anciens. Au vu du bilan de l'exercice 2020 et afin de répondre pleinement aux objectifs fixés par ses actionnaires, celle-ci a besoin de consolider son assise financière. Pour cela, elle propose une augmentation de son capital.

Par délibération en date du 29 Juin 2021 le représentant permanent de la Communauté de communes aux assemblées générales de la société a été autorisé à voter favorablement à cette augmentation de capital, en application de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire 34 en date du 15 octobre 2021, il a été décidé d'une augmentation de capital à hauteur de 240 000 €. Par la suite, les actionnaires de la société ont reçu un bulletin de souscription à l'augmentation de capital.

Monsieur BERNARDI propose que la Communauté de communes du Clermontois souscrive à hauteur de 14 000 € à l'augmentation de capital, ceci représentant 14 actions de 1 000 € chacune.

Cela porterait la participation dans le capital à hauteur de 5,89% au lieu de 5,92% actuellement, mais cela n'aurait pas pour effet de diminuer le nombre de représentants permanents de la Communauté de communes au sein du conseil d'administration de la société, fixé à 1 administrateur sur 18.

En conséquence, Monsieur BERNARDI propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la participation à l'augmentation de capital par une souscription à hauteur de 14 000 euros
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout bulletin de souscription ainsi que document nécessaire à la réalisation de cette opération et pour engager la dépense.
- **D'ACTER** que ce montant sera inscrit au budget d'investissement 2021.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BERNARDI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la participation à l'augmentation de capital par une souscription à hauteur de 14 000 euros
- **AUTORISE** le Président à signer tout bulletin de souscription ainsi que document nécessaire à la réalisation de cette opération et pour engager la dépense.
- **ACTE** que ce montant sera inscrit au budget d'investissement 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.